

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 28 septembre 2023

Direction Administration Générale – Elections – Services à la Population
N°09.06.2023.88

Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Association « Club de Voile de Saint Aubin lès Elbeuf » dans le cadre du projet « WORLD SAILING » Championnat d'Europe sur la base nautique et de loisirs de Bédanne en décembre 2023 - Approbation

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 26

PRESENTS :

M. Frédéric MARCHE, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mmes Hawa HAMIDOU, Monique COLOMBOTTI, Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Yaya SARR, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mmes Corine PALMENTIER, Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mmes Laëtitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE, Clélia DEM.

POUVOIRS :

Madame Fabienne TELLIEZ a donné pouvoir à Madame Mélanie DELACOUR.

Monsieur David BEAUCOUSIN a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.

Monsieur Rachid ARBI a donné pouvoir à Madame Hawa HAMIDOU.

Monsieur Jean-David HOUNKPATI a donné pouvoir à Madame Monique COLOMBOTTI.

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Monsieur Rosario TARSIA.

Monsieur Infali DABO a donné pouvoir à Madame Valérie HOULIER.

Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEFEBVRE.

Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Stéphane FAUCHE.

ABSENT :

Monsieur Ibrahim DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie HOULIER

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le vote du Budget Primitif lors de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2023.
- La demande d'aide financière formulée par l'Association « Le Club de Voile de Saint Aubin lès Elbeuf » par courrier en date du 17 juillet 2023.
- L'avis favorable du Bureau Municipal en date du 29 août 2023.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Association Club de Voile de Saint Aubin lès Elbeuf

Date de transmission de l'acte : 02/10/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 02/10/2023

Numéro de l'acte : 09-06-2023-88 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20230928-09-06-2023-88-DE

Date de décision : 28/09/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

CONSIDERANT :

- Les relations partenariales existantes entre la Ville et le Club de Voile de Saint Aubin lès Elbeuf,
- Le soutien de la Ville à l'accompagnement associatif et sportif.
- Les actions menées par le Club de Voile de Saint Aubin lès Elbeuf.
- L'implication du Club de Voile de Saint Aubin lès Elbeuf sur les actions proposées par la commune.
- L'élection du Club de Voile de Saint Aubin lès Elbeuf « Club Compétition de l'année 2018 » par la Fédération Française de Voile.
- La présentation du projet d'accueil du Championnat Européen « WORLD SAILING » sur la base nautique et de loisirs de Bédanne.
- La volonté de la municipalité d'accompagner le Club de Voile de Saint Aubin lès Elbeuf sur ce projet qui fera rayonner le « pays d'Elbeuf » et par là même, la ville de Cléon par la communication qui sera faite autour du soutien apporté par la commune.

Elue par la Fédération Française de Voile sur un titre de compétition nationale, l'Association souhaite le développement du club et de l'activité en organisant une régates de 9 jours sur la base nautique et de loisirs de Bédanne en décembre 2023 :

- VICKING'S CUP du 1 au 4 décembre 2023,
- INTERNATIONAL BEDANNE'S CUP – CHAMPIONNAT d'EUROPE MATCH RACING du 5 au 9 décembre 2023.

Au regard de ces éléments, il vous est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ au Club de Voile de Saint Aubin lès Elbeuf.

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € (cinq cent euros) au Club de Voile de Saint Aubin lès Elbeuf.

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2023 – Nature 65748 – Fonction 30.

Pour copie conforme,

Cléon, le 28 septembre 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

